



PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

Préfecture

Direction de
l'interministérialité et du
développement durable
Bureau des ICPE et de la
protection du patrimoine

Arrêté DIDD-2011 n°344

Schéma d'aménagement et de gestion
des eaux du bassin versant de l'Oudon.

Commission locale de l'eau

Modificatif n°2

ARRÊTÉ
le Préfet de Maine-et-Loire,
Chevalier de la Légion d'honneur,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 212-4 et R 212-29, R 212-30 et R 212-31 ;

Vu l'arrêté interpréfectoral (Maine-et-Loire, Ile-et-Vilaine, Mayenne, Loire-Atlantique) D3-97 n° 723 du 31 juillet 1997 fixant le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant de l'Oudon ;

Vu l'arrêté préfectoral D3-97 n° 1119 du 3 décembre 1997 modifié portant création de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion du bassin versant de l'Oudon ;

Vu l'arrêté préfectoral DIDD-2010 n° 185 du 1er avril 2010 modifié portant renouvellement de la composition de ladite commission ;

Vu les changements intervenus dans la représentation des chambres de commerce et d'industrie du Maine-et-Loire et de la Mayenne ;

Vu la proposition de l'association des maires de Maine-et-Loire en date du 22 juin 2011 ;

Vu la désignation en date du 22 juin 2011 ;

Sur la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture

Arrête :

Art. 1^{er} : Le collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux de la commission locale de l'eau dont la composition est fixée à l'article 1er de l'arrêté préfectoral DIDD-2010 n° 185 du 1er avril 2010 susvisé est ainsi modifié :

(Les changements apparaissent en caractère gras)

Représentants nommés sur proposition de l'Association des Maires de Maine-et-Loire

M. Bernard MENANT, maire d'Andigné
M. Jean-Noël BEGUIER, maire de Vern d'Anjou
M. Noël PINEAU, adjoint au maire de Pouancé
M. Claude BAUDIN, maire de Châtellais
M. René LERIDON, conseiller municipal de Nyoiseau
M. Joël RONCIN, maire de Montguillon
M. Michel DUPRE, maire de Chazé-Henry
M. Michel CHESNEAU, membre du SIAEP du Segréen
M. Xavier OLIVE, conseiller municipal de Bouillé-Ménard
M. Eugène PERRAULT, président du Syndicat du Bassin de l'Oudon Sud
M. Hubert DEROUET, maire de Chazé-sur-Argos
M. Bernard GAULTIER, maire d'Armaillé

Art. 2 : le collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées est ainsi modifié :

Chambre de commerce et d'industrie de Maine-et-Loire :

M. Marcel BOISRAME

Chambre de commerce et d'industrie de la Mayenne :

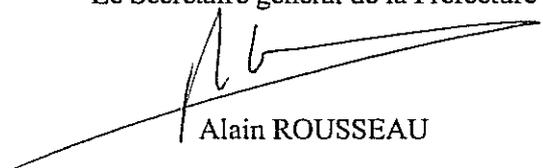
M. Henri COISNE

Art. 3 : Les autres dispositions dudit arrêté sont inchangées.

Art. 4 : Le Secrétaire Général de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de Maine-et-Loire et de la Mayenne et mis en ligne sur le site Internet www.gesteau.eaufrance.fr .

Fait à ANGERS, le - 1 JUIL. 2011

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire général de la Préfecture


Alain ROUSSEAU